

DEPARTEMENT DE L'AIN - CANTON DE NANTUA - COMMUNE DE LALLEYRIAT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni Le 23 janvier 2012 sous la présidence de M. GOIFFON Denis, Maire.
Absents excusés : ARCHENY Yves, SANCHEZ Zita.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

DEMANDE à l'ONF de procéder en 2012 au martelage des coupes suivantes :

- parcelles 37, 38 et 39 pour un volume estimé de 389 m3 en vente publique en bloc sur pied
- parcelles 45, 46 et 47 pour un volume estimé de 455 m3 en contrat bois façonnés.

Précise que 489 m3 de feuillus sont en attente de vente parcelles 1, 3, 4 et 5.

TRAVAUX INVESTISSEMENT PREVUS EN 2012 et en cours de chiffrage définitif :

- Ecoulement eaux pluviales VC12 (subventionné à 80% par le Département)
- Rénovation escalier accès départementale/mairie (subventionné à 80% par le Département)
- Aménagement parking derrière mairie
- Aménagement plateforme vers étang (zone humide)
- Suite révision PLU.

PROJET ACQUISITION MATERIELS VOIRIE

- Consultation en 2012 pour l'acquisition d'une tondeuse ou d'un broyeur (à voir avec les services techniques et la commune du Poizat)
- Le conseil municipal n'envisage pas de changer l'épareuse en 2012 (matériel acheté en commun avec la commune du Poizat)
- Changement d'un poste informatique pour le secrétariat de mairie
- Consultation sur catalogues pour illumination de fin d'année et caches poubelles .

2/ DOSSIER REVISION PLU

-Après avoir pris connaissance du mail de Mme DALLY-MARTIN, urbaniste chargée du dossier, ARRETE les points suivants à lui transmettre :

- prise en compte du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2012 soit 240
- Maintien du taux de croissance à 2% comme prévu initialement.

3/SCOT

- EST INFORME de l'arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2012 modifiant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Haut-Bugey suite à l'adhésion de la commune de BELLEYDOUX dans la Communauté de communes d'Oyonnax.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOIFFON Denis.

